

Courtabœuf, le 13 mai 2014

LEXIBOOK EST ELIGIBLE AU PEA-PME

La société Lexibook et son président du Directoire, Aymeric LE COTTIER, suite à la demande expresse de Monsieur le Ministre, Pierre Moscovici, déclare son éligibilité au PEA-PME des PME cotées sur Euronext.

"Afin que le PEA-PME puisse monter en charge dans les toutes prochaines semaines, Monsieur le Ministre, Pierre Moscovici en appelle [par le communiqué de presse en date du 25 mars 2014 N°1169] aux émetteurs cotés à signaler publiquement leur éligibilité au dispositif. Les PME et ETI cotées sur Euronext et Alternext pourront déclarer leur éligibilité à l'entreprise de marché, qui mettra à disposition des gestionnaires de plan une liste de ces sociétés."

Lexibook annonce répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du groupe.

La dénomination PEA (plan d'épargne en actions)-PME concerne une forme de compte-titres de droit français.

Il bénéficie de certains avantages fiscaux pour les résidents français. En pratique, dans le cadre du PEA-PME, l'investisseur capitalisera ses plus-values en totale franchise d'impôts à condition qu'il respecte la détention minimum de cinq ans du PEA-PME.

La mise en place du PEA-PME a pour objectif de favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et de créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME et ETI.

Prochaine communication prévue : Résultats annuels 2013-2014 le 15 mai 2014 après clôture bourse.